



**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025
N° 2025040**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes

Madame la présidente, rappelle que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée convoqué le 12 novembre 2025, où le quorum n'avait pas été atteint et que la présente séance a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 13/11/2025.

Date de la 1 ^{ère} convocation :	27/10/2025
Date de la 2 ^{ème} convocation :	13/11/2025
Membres en exercice :	32
Présents :	16
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

**Objet : Budget annexe CIG-
compte 10682 reprise des
excédents affectés à
l'investissement**

Titulaires présents : DUSART Julien et BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », GOURDIN Alison « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents :

Titulaires absents/excusés : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », PAMART Jean Baptiste « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », BLONDIAU Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal et RAMEZ Damien « Maing », HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », POTIER Sylvia « Raismes », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la Présidente rappelle qu'en vertu de l'instruction budgétaire et comptable M22 et de l'article R. 314-43-3 du CASF, il est possible, lors de la constitution de réserves d'investissement non justifiées, de transférer les crédits inscrits au compte 10682 « Réserves affectées à l'investissement » au compte 10686 « Réserves de compensation des déficits ».

Elle indique que dans le cadre des affectations de résultats du SSIAD une somme de 228.035,68 € a été inscrite, en 2008, en vue de la réalisation d'investissement pour ce service. Elle constate que cette mise en réserve n'a fait l'objet d'aucune affectation et n'apparaît pas judicieuse compte tenu de l'absence d'investissement prévisible pour le SSIAD, le service étant locataire des bâtiments, dont la charge d'entretiens structurels et les gros travaux relèvent de la responsabilité du propriétaire. En outre, elle précise que le SSIAD ne dispose pas de programme d'investissement.

En conséquence, elle propose de procéder au transfert des crédits du compte 10682 au bénéfice du compte 10686.

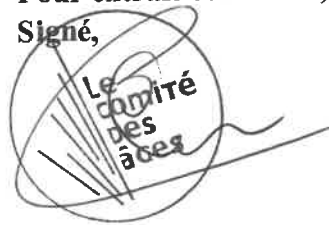
Le Comité syndical
Vu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré

CONSTATE que les crédits inscrits au compte 10682 « Réserves affectées à l'investissement » ne sont pas justifiés,

DECIDE le transfert des crédits inscrits au compte 10682 « Réserves affectées à l'investissement » du budget annexe CIG au profit du compte 10686 « Réserves de compensation des déficits » pour un montant de 228.035,68 €. Cette opération de nature comptable et sans incidence budgétaire sera exécutée par le comptable public assignataire par le débit du compte 10682 et le crédit du compte 10686.

CHARGE Madame la Présidente d'entreprendre les démarches nécessaires à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,



Le Comité
des
âges

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :